



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

2012_B114

OBJET : Habitat - Opérations façades - Subventions d'équipement aux communes concernées : Lambesc, Les Pennes-Mirabeau et Meyargues

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Co-rapporteur : Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Thématique : Habitat

Objet : Opération façades - Subventions d'équipement aux communes concernées : Lambesc, Les Pennes Mirabeau et Meyrargues
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport propose le versement de subventions d'équipement d'un montant de **2 803,63 €** à la commune de Lambesc, d'un montant de **4 399,77 €** à la commune des Pennes Mirabeau et d'un montant de **8 468,29 €** à la commune de Meyrargues.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa **délibération n°2002-A020 du 25 mars 2002**, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 19 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur « opération façades » et intégrer la participation de la CPA.

Le montant total des aides attribuées en 2012 par la CPA au titre de l'opération façades s'élève à :

- 29635,08 € en 2012 (délibération n°2012-B033)

Trois nouvelles demandes ont été reçues :

- **Lambesc** (délibération cadre n°2002-178 du 11 décembre 2002 et délibération de révision du règlement n°2009-80 du 4 mai 2009) a fait parvenir une demande concernant quatre dossiers.
- **Les Pennes Mirabeau** (délibération cadre n°185-X05 du 25 décembre 2005) a fait parvenir une demande concernant six dossiers.
- **Meyrargues** (délibération cadre n°2009-076 du 17 septembre 2009) a fait parvenir une demande concernant huit dossiers.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002-A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)		Autre participation en € (TTC)
			total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA	Région
Lambesc	4	4	40%	10 %	11 214 ,51 €	2 803,63€	-
Les Pennes Mirabeau	6	6	53% ou 66% en secteur prioritaire et 33% ou 46% en secteur non prioritaire	13 ou 16% en prioritaire et 8 ou 11% en non prioritaire	18 317,67 €	4 399,77 €	-
Meyrargues	8	8	40%	10%	33 873,12 €	8 468,29 €	-
Total (TTC)						15 671,69 €	

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération cadre n°2010-A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs,

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 22 mars 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 803,63 € à la commune de Lambesc.

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 4 399,77 € à la commune des Pennes Mirabeau

➤ **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 8 468,29 € à la commune de Meyrargues

➤ **AUTORISER** Madame le président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-204141.

OBJET : Habitat - Opérations façades -Subventions d'équipement aux communes concernées : Lambesc, Les Pennes-Mirabeau et Meyargues

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012